



MAISON DE LA CULTURE
EULALIE-DUROCHER

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON 2023

IDENTIFICATION

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code postal : _____ Téléphone : _____
Courriel : _____
Discipline et/
ou technique : _____

STATUT

Amateur Semi-professionnel Professionnel

MODALITÉS D'EXPOSITION

Mission : La Maison de la culture Eulalie-Durocher (MCED) de Saint-Antoine-sur-Richelieu héberge des expositions témoignant de la culture sous toutes ses formes elle met en lumière des œuvres d'artistes locaux et d'ailleurs. La Maison présente annuellement dixaine d'expositions.

Modalités : Les artistes en arts visuels de toutes disciplines ont jusqu'au 31 mai 2022 pour faire parvenir leur dossier : le comité se réserve le droit de jumeler des artistes s'il juge que les propositions peuvent être complémentaires. Il est à noter qu'une programmation d'activités culturelles auront lieu à la Maison de la culture Eulalie-Durocher durant la période l'exposition.

Localisation : Maison de la culture Eulalie-Durocher, 1028 du Rivage Saint-Antoine-sur-Richelieu, J0L 1R0

Calendrier : La Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu établit le calendrier d'exposition. Si l'artiste a une indisponibilité d'exposition pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, il doit en faire la mention lors du dépôt de son dossier. Les périodes d'exposition sont généralement de quatre (4) à six (6) semaines.



MAISON DE LA CULTURE
EULALIE-DUROCHER

FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON 2022

- Services : Accompagné tout au long du processus par l'agente de développement culturel, l'artiste reçoit aussi les services d'un préposé aux expositions durant les heures d'ouverture.
- Devis
- Technique : Voir ANNEXE I.
- Promotion : La Maison de la Culture Eulalie-Durocher assure la promotion de l'exposition, et ce, à la manière usuelle de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.
- Vernissage : La Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu se chargera de la coordination de l'événement. Elle assure les coûts de grignotines et boisson non alcoolisée. Si l'artiste le désire, il doit défrayer les frais entourant le permis d'alcool ainsi que l'achat de boissons alcoolisées lors du vernissage. L'artiste est présent au jour et à l'heure du vernissage et durant toute sa durée et il est appelé à faire une brève présentation de l'exposition
- Assurance : La Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, assure les œuvres de l'artiste pour toute la durée de l'exposition à la Maison de la culture Eulalie-Durocher sous réserve que l'artiste ait fourni la liste complète (3) trois semaines avant le début de l'exposition. Cette liste doit comprendre pour chaque œuvre toutes les informations suivantes : Nom de l'artiste / titre de l'œuvre / année de réalisation / matériaux / dimensions / valeur.
- Ventes : La Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu perçoit 20 % du coût des ventes d'œuvres et/ou de tous les produits dérivés vendus pour l'artiste durant toute la tenue de l'exposition ; À la fin de l'exposition, la MCED remet sur place les œuvres aux acheteurs et fait parvenir un chèque à l'artiste pour les ventes de ses œuvres ;
- Sélection : Le comité de sélection s'engage à conserver la nature de tout refus confidentiels.

MISE EN CANDIDATURE

- Photo de l'artiste ou de l'atelier
- Curriculum vitae récent
- Résumé de la démarche artistique
- Projet d'exposition
- 10 à 15 images numériques d'œuvres récentes (numérotées et accompagnées d'une liste descriptive – titre, médium, format et date)
- Dossier de presse s'il y a lieu
- Enveloppe suffisamment affranchie si vous désirez que votre dossier vous soit réacheminé.
- Vous recevrez un accusé de réception et le comité de sélection vous transmettra sa décision en juin 2022.



MAISON DE LA CULTURE
EULALIE-DUROCHER

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
SAISON 2023

Les dossiers sur papier, CD-ROM ou clés USB sont acceptés ainsi que par courriel via un site de transfert de fichiers électroniques.

Faire parvenir votre formulaire à l'attention de :

Comité de sélection – Maison de la culture Eulalie-Durocher

Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu
1060, rue du Moulin-payet.
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1A0
responsable_vcc@sasr.ca

- L'artiste atteste avoir lu le devis technique de la Maison de la culture Eulalie-Durocher et s'engage à le respecter lors de son exposition.
- L'artiste a une indisponibilité d'exposition pendant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023

Période : _____

Signature de l'artiste

Date



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
SAISON 2022

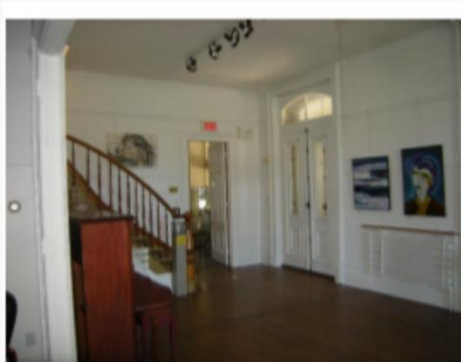
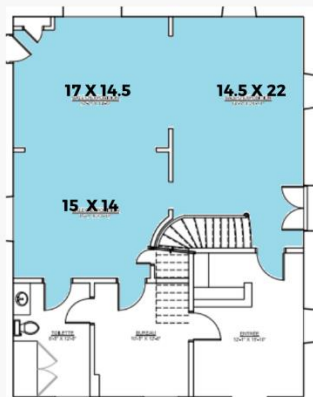
MAISON DE LA CULTURE
EULALIE-DUROCHER

ANNEXE I --- DEVIS TECHNIQUE

La Maison de la culture Eulalie-Durocher dispose des équipements suivants qui sont mis à la disposition de l'artiste :

- Système d'accrochage au mur : sur filin seulement ;
- 4 socles de 24 X 24 (hauteur 40 po), 2 socles 16 X 16 po (hauteur 40 po), 1 socles 36 X 40 po (hauteur 26 po)
- Éclairage au plafond

Rez de chaussée



Afin d'assurer le bon fonctionnement de la Maison, il n'est pas permis d'altérer ou d'endommager son mobilier ni ses équipements. Le devis technique est sujet à changement sans préavis. L'artiste ayant des besoins particuliers en-dehors des ressources ci-haut mentionnées doit en faire mention lors du dépôt de sa candidature.

Étage

